

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 31 : mai 2022

Situation au 31 décembre et comptes annuels 2021

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables. **En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie, qui reprend les charges et produits historiquement rattachés à la CNSA et finance dorénavant l'ensemble des dépenses médico-sociales ainsi que les prestations familiales liées au handicap. Dans cette publication, le solde 2021 toutes branches du régime général (intégrant désormais la CNSA) est comparé au solde 2020 du régime général et de la CNSA, afin d'obtenir des comparaisons sur un champ homogène. Par branche, les résultats sont sur un champ courant.**

En 2021, le solde du régime général (RG) de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit à -24,4 Md€, en amélioration de 14,3 Md€ par rapport au périmètre 2020 du régime général et de 14,9 Md€ par rapport au périmètre 2020 RG+CNSA. Cette amélioration est la conséquence du rebond de l'activité enregistré l'an passé. L'essentiel du déficit est porté par la branche maladie (-26,1 Md€) et dans une moindre mesure par la branche vieillesse (-2,6 Md€). Les soldes des branches famille, AT-MP et autonomie redeviennent excédentaires (respectivement de 2,9 Md€, 1,2 Md€ et 0,3 Md€). Ces résultats sont aussi meilleurs qu'attendu pour toutes les branches : le déficit du RG et du FSV est inférieur de 9,1 Md€ à la prévision de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 (-33,5 Md€), en raison principalement de recettes supérieures aux attentes.

Toutes branches du régime général¹ et CADES

en milliards d'euros	2021 p		Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	* % évol		2020	2021		
SOLDE	-33,5		-39,3	-24,4		9,1
dont branche maladie (PUMa)	-29,7		-30,4	-26,1		3,7
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-5,4		-6,2	-2,6		2,8
dont branche famille	1,4		-1,8	2,9		1,5
dont branche AT-MP	0,7		-0,2	1,2		0,5
dont branche autonomie	-0,5		-0,6	0,3		0,7
Total des dépenses	464,8	5,4%	439,2	464,7	5,8%	-0,1
Prestations sociales	426,5	5,1%	406,0	427,6	5,3%	1,1
Transferts	25,4	12,0%	20,5	24,1	17,6%	-1,3
Charges de gestion courante et autres charges	12,9	4,2%	12,7	13,0	2,3%	0,1
Total des recettes	431,3	7,4%	399,9	440,3	10,1%	9,1
Cotisations sociales	211,3	7,5%	196,7	216,6	10,1%	5,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,7	14,2%	6,7	8,0	18,0%	0,3
CSG	105,8	6,0%	99,8	107,5	7,7%	1,7
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,8	7,7%	88,1	95,3	8,2%	0,5
Charges liées au non recouvrement	-2,5	--	-6,8	-0,1	--	2,4
Transferts	5,4	-44,9%	7,5	3,3	--	-2,1
Autres produits	8,8	7,9%	7,9	9,8	24,1%	0,9
CADES - situation nette comptable	-115,6	24,2%	-93,8	-115,2	22,9%	

* : Prévisions de la LFSS 2022

Un déficit 2021 en baisse de près de 15 Md€

Le solde du régime général et du FSV s'établit à -24,4 Md€ en 2021, après -38,7 Md€ à périmètre 2020, conséquence d'un rebond des recettes deux fois supérieur à l'évolution des dépenses (respectivement +10,1% et +5,8%).

Les recettes sont très dynamiques en raison essentiellement de la reprise de l'activité et du contrecoup de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur la conjoncture au cours de l'année 2020.

Au total, la masse salariale soumise à cotisations sociales progresse de 8,9 % en 2021, après un repli de 5,7% en 2020. Son niveau dépasse de 5,2 % celui de fin 2019. Cette forte hausse est tirée par celle du salaire moyen par tête (SMPT) qui résulte de la baisse du recours à l'activité partielle (Cf. Stat'ur Conjoncture de l'ACOSS n°340). Ce fort dynamisme explique en grande partie la hausse des cotisations (+10,2%). Ces dernières ont aussi été tirées par la bonne tenue de l'activité des travailleurs indépendants et par les régularisations au titre de 2020 constatées dans les comptes 2021. La dynamique des cotisations est modérée par les exonérations accordées aux employeurs et aux travailleurs indépendants mises en place dès la 1^{ère} vague épidémique et prolongées de septembre 2020 à juillet 2021 pour faire face aux 2^{ème} et 3^{ème} vagues. Ces dernières sont toutefois neutres sur l'évolution globale des recettes car elles sont compensées par l'Etat.

La CSG progresse de 7,7%, du fait de la hausse de la CSG activité (+9,9%), reflétant les dynamiques de la masse salariale du secteur privé et des recettes des travailleurs indépendants, et du fort rebond de la CSG sur les revenus du placement (+23,9%). A l'inverse, la CSG sur les revenus de remplacement baisse légèrement (-0,9%), conséquence de la baisse du recours à l'activité partielle, via la CSG prélevée sur les allocations chômage et la CSG sur les indemnités journalières avec les mesures mise en place lors des confinements pour les personnes dans

l'incapacité de poursuivre leur activité professionnelle. De même, les impôts, taxes et contributions hors CSG augmentent fortement (+8,2%). De par son poids et son dynamisme, la TVA explique l'essentiel du rebond des recettes fiscales (+20,3%).

Les dépenses ont progressé de 5,8%, encore fortement tirées par les mesures pour faire face à la crise sanitaire (18 Md€ en 2021 dans le champ de l'Ondam) ainsi que par la montée en charge des revalorisations et dépenses d'investissement du Ségur.

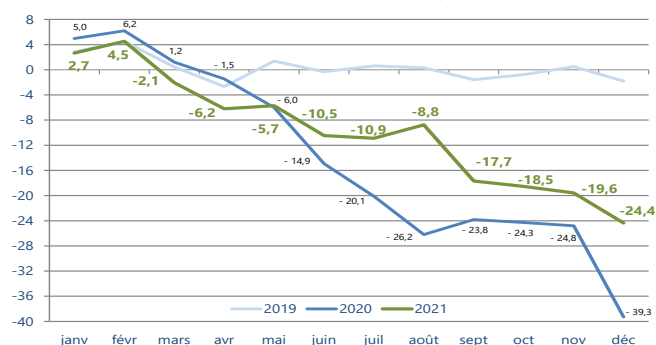
Un déficit 2021 inférieur de 9,1 Md€ à la prévision de la LFSS 2022

L'amélioration du solde du régime général et du FSV par rapport à la prévision résulte essentiellement d'une conjoncture économique plus favorable qu'attendu lors des lois financières de l'automne, la reprise économique ayant été meilleure qu'anticipé. En particulier, les recettes assises sur les revenus salariaux du secteur privé ont été supérieures de près de 3,9 Md€ à la prévision (hors révision du provisionnement), du fait d'un plus fort rebond de la masse salariale du secteur privé (+8,9% contre +7,2% attendu à l'automne). De plus, les travailleurs indépendants auraient moins pâti de la crise et surtout les revenus d'activité des micro-entrepreneurs ont été plus dynamiques qu'attendu conduisant à enregistrer un surplus de recettes de 1,0 Md€ par rapport aux prévisions de la LFSS. Par ailleurs, le recouvrement des créances, notamment celles ayant pour origine l'année 2020, est meilleur qu'anticipé aussi bien pour le secteur privé que pour les travailleurs indépendants. Enfin, les recettes fiscales ont bénéficié du rebond de l'activité avec une croissance estimée par l'Insee de +7,0% du PIB en volume et sont supérieures de 1,5 Md€ au rendement prévu.

La situation nette de la CADES se détériore, son endettement net augmentant de 21,4 Md€ entre décembre 2020 et décembre 2021. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a en effet transféré à la caisse 40 Md€ de dette en 2021 contre 20 Md€ en 2020, conformément à la loi.

Toutes branches du régime général¹ ●

Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les comptes toutes branches du régime général comprennent les branches maladie du champ de la PUMa, vieillesse des régimes alignés avec le FSV, famille, AT-MP et autonomie.

Branche maladie (PUMa) ²

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	% évol		2020	2021		
Total des dépenses	232,1	-2,8%	238,8	234,0	-2,0%	1,8
Prestations sociales	210,4	-4,5%	220,2	212,5	-3,5%	2,1
Transferts	15,0	26,1%	11,9	14,8	24,1%	-0,2
Charges de gestion courante et autres charges	6,8	2,4%	6,6	6,7	1,5%	-0,1
Total des recettes	202,4	-2,8%	208,3	207,9	-0,2%	5,5
Cotisations sociales	74,3	7,7%	69,0	76,6	10,9%	2,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,0	10,4%	2,7	3,0	12,2%	0,0
CSG	47,6	-31,1%	69,2	48,3	-30,2%	0,6
Autres contributions sociales, impôts et taxes	67,8	11,3%	60,9	68,5	12,6%	0,8
Charges liées au non recouvrement	-0,6	--	-3,0	0,0	--	0,6
Transferts	3,1	7,2%	2,9	3,2	9,7%	0,1
Autres produits	7,3	8,7%	6,7	8,4	24,3%	1,1
SOLDE	-29,7		-30,4	-26,1		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le déficit de la branche maladie est moins dégradé en 2021

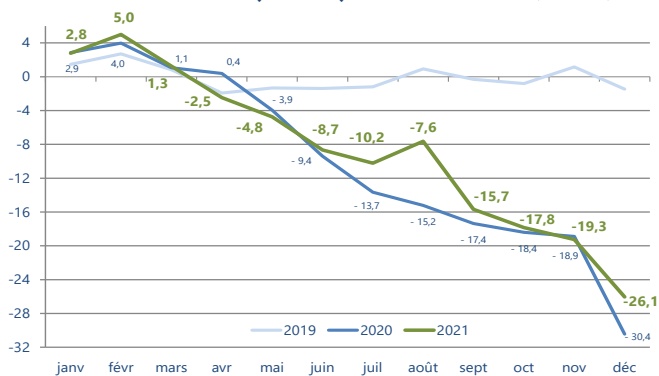
Le solde de la branche maladie s'améliore de 4,3 Md€ par rapport à 2020 et s'établit à -26,1 Md€. Si les recettes sont demeurées quasi stables en résultante des facteurs listés ci-dessus, les dépenses ont baissé (-2,0%), les deux étant affectés par une mesure de périmètre importante.

En effet, la création de la cinquième branche a un effet massif sur les charges et produits de la branche maladie. Les dépenses relevant de l'ONDAM médico-social, (24,0 Md€ net) auparavant financées par l'assurance maladie, le sont désormais par la CNSA. Celle-ci reçoit en contrepartie des recettes de CSG en provenance de la CNAM, expliquant la contraction des recettes de la CSG de la branche (-30,2%). A l'inverse, les cotisations augmentent fortement (+10,9%), en raison de la progression de masse salariale du secteur privé et des recettes assises sur les revenus des travailleurs indépendants (cf. supra).

De plus, les impôts et taxes hors CSG sont en nette progression (+12,6%) surtout grâce au net rebond de la TVA (+20,3%), qui représente près des deux tiers de ce poste, et qui profite de la reprise d'activité et d'une hausse de sa fraction affectée à la branche maladie de près de 1 point. De plus, le produit de la taxe sur les salaires affecté à la CNAM augmente de 35,1%, consécutivement à la création de la cinquième branche et aux transferts de recettes qui en ont découlé.

Par ailleurs, cette taxe, à laquelle les hôpitaux sont assujettis, bénéficie d'un surcroît de rendement découlant des revalorisations de salaires du Ségur de la santé. A l'inverse, la taxe de solidarité additionnelle est en chute de 9,1% en raison d'un partage de cette taxe avec le Fonds gérant la complémentaire santé solidaire (CSS) à concurrence de son besoin de financement qui s'est accru en 2021. En outre, la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire a baissé de moitié, passant de 1 Md€ en 2020 à 0,5 Md€ en 2021, conformément aux dispositions prévues en LFSS.

Branche maladie (PUMa) ² • Soldes cumulés (en Md€)



² : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Côté dépenses, en dehors de l'effet de champ dû au transfert du financement des établissements médico-sociaux (cf. supra), les prestations sociales sont en forte augmentation (+8,3%). Elles sont

portées par les prestations en nature des soins de ville qui progressent fortement (+13,9%) du fait de la poursuite de la crise sanitaire (tests, vaccins, médicaments, etc.) et de la reprise de l'activité de soins en ville après une année 2020 marquée par moins d'activité pendant le premier confinement notamment. A l'inverse, les remboursements d'IJ baissent en 2021 du fait de moindres dépenses au titre de la crise sanitaire, évolution qui compense le rythme toujours élevé des IJ non directement liées à l'épidémie de covid.

Le déficit de la branche maladie est aussi moins dégradé que la prévision fixée en LFSS

Si les dépenses se sont avérées légèrement supérieures à la prévision en raison notamment de la cinquième vague qui a affecté la fin d'année 2021, les recettes sont finalement demeurées quasi stables, y compris effet de périmètre. Ce dernier effet l'emportant sur le surcroît de charges, le solde de la branche est amélioré de 3,7 Md€ par rapport à la prévision de la LFSS pour 2022.

La courbe infra annuelle des soldes reste assez proche de celle de 2020 mais se redresse toutefois en fin d'année avec les écritures d'inventaire.

Branche vieillesse des régimes alignés ³

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	% évol		2020	2021		
Total des dépenses	148,7	2,9%	144,7	148,8	2,8%	0,1
Prestations sociales	142,0	2,0%	139,1	142,2	2,2%	0,2
Transferts	4,8	33,7%	3,8	4,8	27,2%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	5,1%	1,8	1,8	0,9%	-0,1
Total des recettes	143,2	3,5%	138,5	146,1	5,5%	2,9
Cotisations sociales	93,2	7,6%	86,7	95,2	9,8%	2,0
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	18,0%	3,0	3,6	21,2%	0,1
CSG	17,3	2,8%	16,9	17,9	6,2%	0,6
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,6	0,2%	17,6	17,3	-1,5%	-0,3
Charges liées au non recouvrement	-0,7	--	-3,0	-0,2	--	0,5
Transferts	12,0	-29,2%	17,0	11,9	-30,2%	-0,1
Autres produits	0,4	-1,6%	0,4	0,4	17,0%	0,1
SOLDE	-5,4		-6,2	-2,6		
dont CNAV avec CPSTI	-3,0		-3,0	-1,1		
dont MSA Salarisés	0,0		0,0	0,0		
dont FSV	-2,5		-2,5	-1,5		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le déficit de la branche vieillesse diminue de 3,5 Md€ en 2021

Le solde 2021 de la branche vieillesse, qui inclut ici le régime général (CNAV), celui des salariés agricoles et le FSV, est de -2,6 Md€ contre -6,2 Md€ en 2020. Les recettes et les dépenses progressent mais sur un rythme plus modéré pour ces dernières (+5,5% contre +2,8%).

Si comme pour toutes les branches, les cotisations sociales progressent fortement (+9,8%) en raison de la reprise de l'activité, les autres produits de la branche sont moins dynamiques. Ainsi, la CSG – uniquement affectée au FSV – progresse de 6,2%. Le FSV a aussi connu des changements de répartition de la CSG liés à la création de la cinquième branche (il a transféré de la CSG sur revenus du capital à la CNSA et la CNAM lui a transféré de la CSG sur revenus de remplacement pour un montant calibré pour être neutre). Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) baissent de 1,5%. Cela vient de la C3S, qui chute de 10,8% compte tenu de sa base d'imposition constituée des chiffres d'affaires 2020 fortement dégradés par les conséquences de la crise sanitaire ; le même facteur a affecté le rendement du forfait social (-5,4%), qui évolue plutôt en lien avec la masse salariale de l'année précédente. A l'inverse, la taxe sur les salaires contient cette baisse en progressant de 5,8%, en raison des revalorisations salariales décidées lors du Ségur de la santé et du rebond de l'économie, du fait de son caractère contemporain.

Les prestations sociales progressent de 2,2% en 2021, en ralentissement par rapport à 2020 (+2,6%), cela découle d'une revalorisation des pensions plus basse : +0,4% au 1^{er} janvier 2021 contre +0,8% en moyenne au 1^{er} janvier 2020 ainsi que de la hausse des effectifs de bénéficiaires de droit direct de la CNAV qui ralentit (+0,8% en 2021 après +1,1% en 2020).

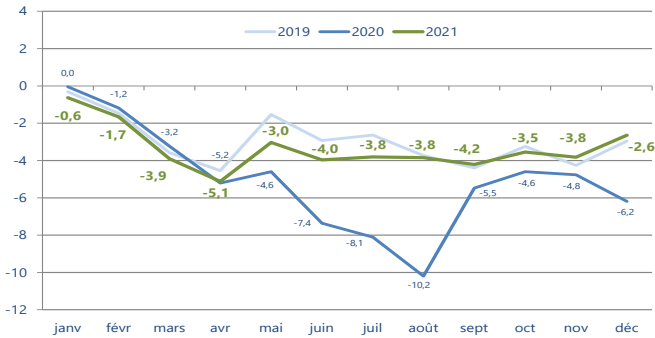
Un déficit de la branche vieillesse nettement plus faible que prévu

L'écart a surtout pour cause la reprise d'activité qui a été plus marquée qu'en prévision comme pour les autres branches mais également de la vigueur de la CSG sur le placement dont le rendement est 0,7 Md€

supplémentaire à ce qui était attendu. Toutefois, les prestations nettes se sont avérées plus élevées qu'attendu (0,3 Md€), en raison d'une dynamique légèrement plus marquée des droits propres et de la comptabilisation d'un complément de provision au titre des dossiers de minimum contributif non encore soldés (« provision EIRR »). Le profil des soldes mensuels en fin d'année 2021 retrouve la tendance constatée en 2019, moins heurtés qu'en 2020, année marquée par la crise et le versement de la soulte des IEG en septembre 2020.

Branche vieillesse des régimes alignés³

Soldes cumulés (en Md€)



³ : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros

	2021		Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	p *	%	2020	2021		
Total des dépenses	49,4	-1,2%	50,0	48,9	-2,2%	-0,5
Prestations sociales	35,8	-2,6%	36,8	35,5	-3,3%	-0,2
Transferts	10,5	2,3%	10,3	10,4	1,2%	-0,1
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	-3,8%	3,0	2,9	-0,3%	-0,1
Total des recettes	50,8	5,5%	48,2	51,8	7,5%	1,0
Cotisations sociales	30,9	6,9%	28,9	31,7	9,6%	0,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	12,2%	0,9	1,0	12,1%	0,0
CSG	12,3	6,4%	11,6	12,4	6,5%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	5,9	-12,3%	6,8	5,9	-12,9%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,3	--	-0,9	0,0	--	0,3
Transferts	0,2	-1,5%	0,2	0,2	-7,5%	0,0
Autres produits	0,8	5,6%	0,7	0,7	-3,6%	0,0
SOLDE	1,4		-1,8	2,9		

* : Prévisions de la LFSS 2022

La branche famille renoue avec l'excédent

Le solde de la branche famille s'améliore de 4,7 Md€ par rapport à 2020 et redevient excédentaire (+2,9 Md€) grâce à une forte hausse de ses recettes (+7,5%) et une diminution de ses charges (-2,2%).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 9,6% et de 6,5%, reflet de la reprise d'activité.

La baisse de 12,9% des impôts, taxes et contributions hors CSG s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les salaires du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAF (18,5% contre 27,6% en 2020) en contrepartie du transfert du financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) à la CNSA.

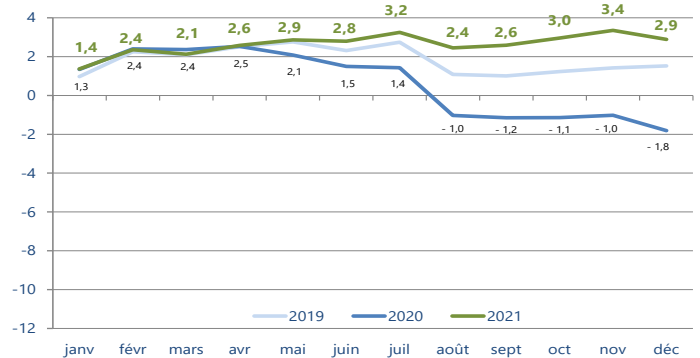
Ce transfert explique en grande partie la baisse des charges de 2,2%, (-1,1% à champ constant) tirée par les prestations sociales qui baissent de 3,3%. Cette diminution résulte aussi, dans une moindre mesure, du contrecoup de la revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 2020 (ARS ; -20,5%). Ces baisses sont atténuées par la forte hausse des allocations pour la petite enfance (+3,7%). Le complément de libre choix du mode de garde augmente fortement (+7,6%) en contrecoup de la forte baisse du recours aux modes de garde formels avec le confinement strict. De même, la prime à la naissance progresse fortement (+34,7%) en raison de l'anticipation du versement de la prime au 7^{ème} mois de la grossesse à compter du 1^{er} janvier 2021 (contre au 2^{ème} mois après la naissance auparavant).

L'excédent 2021 de la branche famille est deux fois supérieur à celui prévu en LFSS

L'écart vient surtout de la reprise d'activité plus importante que prévue, essentiellement sur les cotisations (+0,8 Md€) mais également d'une

surestimation en prévision des dépenses de prestations. Celle-ci vient notamment du Complément Mode de Garde (CMG), de l'allocation de soutien familial (ASF) ainsi que d'une surestimation des rappels. La chronique mensuelle des soldes de la branche famille se rétablit par rapport à 2020 et dépasse même celle de 2019.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros

	2021		Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	p *	%	2020	2021		
Total des dépenses	12,5	2,1%	12,3	12,4	1,0%	-0,1
Prestations sociales	9,7	3,4%	9,4	9,6	2,0%	-0,1
Transferts	1,9	-4,9%	2,0	1,9	-4,5%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	1,0	4,1%	0,9	0,9	2,9%	0,0
Total des recettes	13,2	9,8%	12,1	13,6	12,8%	0,4
Cotisations sociales	12,9	8,2%	11,9	13,1	9,6%	0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	15,2%	0,2	0,2	27,6%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,3	-38,5%	-0,4	-0,2	--	0,1
Transferts	0,02	-39,3%	0,03	0,03	21,7%	0,0
Autres produits	0,4	0,0%	0,3	0,5	32,1%	0,1
SOLDE	0,7		-0,2	1,2		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le solde 2021 de la branche AT-MP redevient excédentaire

La restauration de l'excédent vient des recettes qui connaissent elles aussi un fort rebond (+12,8%) alors que la croissance des dépenses est modérée (+1,0%). La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé (les travailleurs indépendants ne sont pas couverts pour ce risque). Leur rendement s'accroît de 9,6% soit un rythme proche de la masse salariale.

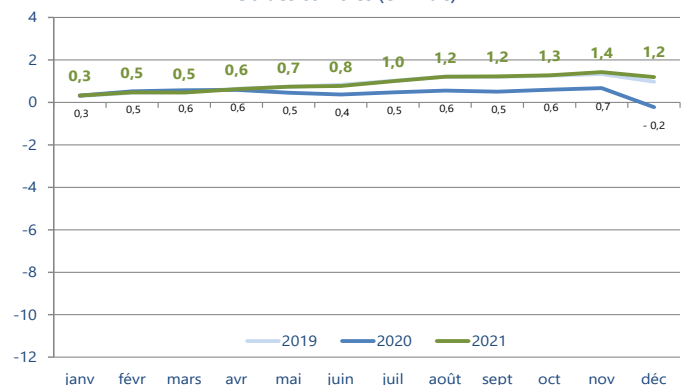
Un excédent également supérieur à la prévision de la LFSS 2022

Comme pour les autres branches, le meilleur contexte macro-économique a généré 0,2 Md€ de cotisations supplémentaires au niveau prévu en LFSS. Les prestations sociales de la branche AT-MP progressent de 2,0%. Elles sont moins dynamiques qu'attendu surtout parce que l'évolution des indemnités journalières a été plus faible qu'anticipé en LFSS.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP redevient semblable à celle de 2019.

Branche AT-MP du régime général •

Soldes cumulés (en Md€)



Branche autonomie (CNSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CNSA gère la 5^{ème} branche du régime général. Elle conserve toutes les dépenses dont elle avait déjà la charge, complétées par les dépenses des établissements médico-sociaux, via l'objectif global de dépenses (OGD) et en contrepartie de l'affectation d'une fraction de CSG en provenance de la CNAM. Par ailleurs, le financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) précédemment à la charge de la CNAF lui a également été transféré. Ainsi, les dépenses transférées à la branche représentaient 25,2 Md€ en 2020.

en milliards d'euros	2021 p *	%	Montant à la clôture		Evol. 2021 / 2020	Écart / Dernière LFSS (Md€)
			2020	2021		
Total des dépenses	32,4	n.s.	5,4	32,6	n.s.	0,1
Prestations sociales	28,7	n.s.	0,2	27,8	n.s.	-0,9
Transferts	3,6	-29,8%	5,1	4,6	-9,3%	1,0
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	n.s.	0,1	0,1	n.s.	0,0
Total des recettes	32,0	n.s.	4,8	32,9	n.s.	1,0
CSG	28,4	n.s.	2,1	29,0	n.s.	0,5
Autres contributions sociales, impôts et taxes	3,5	26,3%	2,7	3,5	26,9%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,5	n.s.	-0,1	-0,2	n.s.	0,3
Transferts	0,6	n.s.	0,0	0,6	n.s.	0,0
Autres produits	0,0	10,1%	0,0	0,1	78,7%	0,0
SOLDE	-0,5		-0,6	0,3		

* : Prévisions de la LFSS 2022

La nouvelle branche est excédentaire en 2021

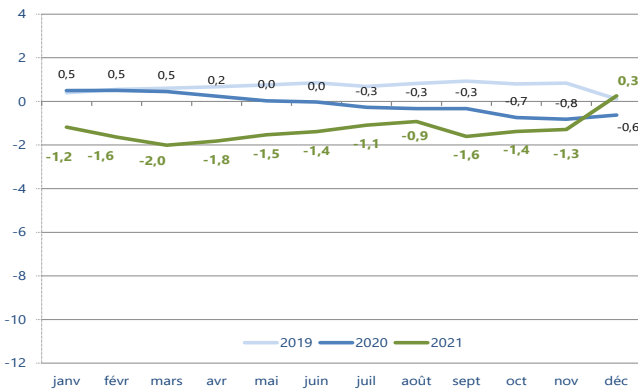
Le solde de la branche autonomie est excédentaire de 0,3 Md€ contre un déficit de 0,6 Md€ en 2020. Ses charges et ses produits sont en forte augmentation compte tenu des transferts opérés.

Un solde nettement meilleur qu'attendu en LFSS

Le solde est moins dégradé que prévu en LFSS 2022 en raison essentiellement des recettes qui sont supérieures de près de 1 Md€ compte tenu de la progression de la masse salariale. Côté dépenses, le résultat est assez proche de la prévision (+0,1 Md€).

La chronique mensuelle des soldes de la branche autonomie est plus dégradée tout au long de l'année 2021 avant de se rétablir en fin d'année.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

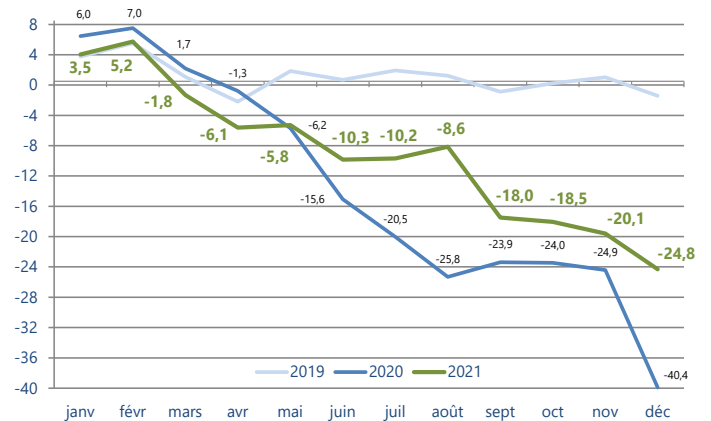
en milliards d'euros	2021 p *	% évol	Montant à la clôture		Déc-21 / Déc-20	Écart / Dernière LFSS
			2020	2021		
Total des dépenses	510,3	4,8%	486,7	510,3	-4,8%	0,1
Prestations sociales	473,1	4,7%	451,8	474,3	5,0%	1,2
Transferts	23,8	7,3%	22,2	22,6	2,0%	-1,2
Charges de gestion courante et autres charges	13,3	3,9%	12,8	13,4	4,7%	0,1
Total des recettes	476,4	6,7%	446,3	485,6	8,8%	9,3
Cotisations sociales	243,6	6,8%	228,0	248,8	9,1%	5,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,9	14,6%	6,9	8,1	17,5%	0,2
CSG	105,8	6,0%	99,7	107,5	7,8%	1,7
Autres contributions sociales, impôts et taxes	99,3	7,5%	92,4	100,0	8,2%	0,6
Charges liées au non recouvrement	-2,6	--	-7,7	-0,1	--	2,5
Transferts	13,5	-27,3%	18,5	11,6	-37,6%	-1,9
Autres produits	9,0	7,7%	8,3	9,9	18,9%	0,9
SOLDE	-33,9		-40,5	-24,7		
dont solde toutes branches de la première partie	-33,5		-39,3	-24,4		
dont solde des autres régimes	-0,4		-1,2	-0,3		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le solde de la majeure partie des organismes de sécurité sociale s'établit à -24,7 Md€, dont -24,4 Md€ pour le régime général et le FSV. L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général dégrade le solde de 0,3 Md€. Cela vient du régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) qui est structurellement déficitaire (-1,2 Md€), mais ce déficit est atténué par les excédents du régime des exploitants agricoles (+0,5 Md€) des industries électriques et gazières (la CNIEG : +0,2 Md€) et du régime des professions libérales (la CNAVPL : +0,1 Md€).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4

• Soldes cumulés (en Md€)



4 : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent toutes les branches du régime général présentées en première partie, auxquels sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base : CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM.

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère de l'économie, des finances et de la relance
 Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
 Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

